



## *Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal*

*L'an deux mille seize et le mardi 08 mars, à dix neuf heure trente,  
Les membres du Conseil Municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 01 mars 2016, se sont réunis en  
la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
de la Commune de Morne-À-L'eau.*

***Etaient présents (25):*** Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Florise CANVOT, Madame Dolorès BELAIR, Monsieur Jean DARTRON, Madame Laure PHAETON, Madame Annick VANONY, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Patrice REDEDANT, Madame Marie-Christine NANNETTE, Madame Michelle MAKALA/ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Madame Sabrina GARES.

***Etaient Excusés (02):*** Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Favrot DAVRAIN.

***Etaient représentés (02) :*** Madame Victoire JASMIN, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR.

***Etaient absents (04):*** Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE.

*Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales,  
Madame Marie-Christine NANNETTE a été désignée pour assurer le secrétariat.*

*Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33*

*Monsieur le Premier Adjoint, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de  
l'ordre du jour qui appelait notamment :*

**Délibération n°03-03-2016**  
**Organisation du Trophée de l'Amitié.**

*Dans le cadre de la politique sportive du territoire, le Maire soumet au conseil municipal le projet de la 8<sup>ème</sup> édition du tournoi de football intitulé « le Trophée de l'Amitié » qui aura lieu durant les vacances de Pâques, du mercredi 23 au samedi 26 mars 2016.*

*Organisé en collaboration avec les clubs l'Etoile, l'Indomptable, l'Olympic et le Zénith, ce tournoi accueillera : une équipe caribéenne : La PLAINE de la Dominique, deux équipes martiniquaises : CS CASE PILOTE et EXCELSIOR de Fort-De France, quatre équipes mornaliennes : L'ETOILE, OLYMPIC, le ZENITH et l'INDOMPTABLE, et neuf équipes régionales parmi les meilleures du championnat U17.*

*Les équipes extérieures seront accueillies, comme les fois précédentes, au sein de famille de Morne-À-L'eau.*

*Le coût total de cette manifestation s'élève à un montant prévisionnel de 21 200 euros.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,***

***Où l'exposé du Maire,***

***Et après en avoir délibéré,***

**DECIDE :**

***Article 1<sup>er</sup> :*** D'approuver l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition du Trophée de l'Amitié 2016 ;

***Article 2 :*** D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision ;

***Article 3 :*** Les crédits correspondants à ce tournoi de football seront inscrits au budget 2016 de la Commune ;

***Article 4 :*** D'approuver le défraiement forfaitaire par arbitre pour un montant de cent euros (100€), soit une somme totale de sept cent euros (7 arbitres), versée par le régisseur de la Direction des Affaires Sportives à l'issue de la manifestation ;

***Article 5 :*** Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal*

*Pour expédition certifiée conforme  
Fait à Morne-À-L'eau, le 09 mars 2016,*

*Le Maire,*



*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité*

*Le... 11 Mars 2016.....*

*Formalités de publicité*

*Effectuées le... 11 Mars 2016.....*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre*

